

**Délibération n°217A/2025**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire  
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

**SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025**

Date de convocation : 20 novembre 2025  
Effectif légal du conseil communautaire : 80  
Nombre de membres en exercice : 79  
Date d'affichage : 20 novembre 2025

Nombre de présents : 60  
Nombre de pouvoirs : 5  
Nombre de votants : 65

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Moulins-sur-Ouanne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt novembre deux mil vingt-cinq, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, D'ASTORG Gérard, DAVEAU Max, DESNOYERS Jean, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GRAUX Sylvain, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MICHEL Nathalie, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, PICARD Christine, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SOCHON Christian, VAN DAMME Hervé, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie,

Délégués titulaires excusés : BECKER Cécile (pouvoir à M. SAULNIER-ARRIGHI), CONTE Claude (suppléant M. VAN DAMME), DEMERSSEMAN Gilles (pouvoir à M. Kotovtchikhine), DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Beaujard), JACQUET Luc (suppléant M. Graux), JACQUOT Brigitte, LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël (pouvoir à Desnoyers), PERRIER Benoit, PRIGNOT Roger (pouvoir à Mme Michel), SAULNIER Nathalie (pouvoir à Mme Javon), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), WLODARCZYK Monique (suppléante Mme Gavillon), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Grosjean).

Délégués absents : CHAMPAGNAT Jean-Louis, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, DA SILVA MOREIRA Paulo, DUFOUR Vincent, FOUCHER Gérard, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, JOURDAN Brice, MACCHIA Claude, MELLIN Solange, REVERDY Chantal, REVERDY Gilles, SANCHIS Jean-Pierre.

Secrétaire de Séance : HERMIER Bernadette

**OBJET : Acquisition par la Communauté de communes d'une partie de la parcelle ZC184 située à Charny-Orée-de-Puisaye en vue du projet économique de la société ITO33 (ZA Nord)**

***Cette délibération retire et remplace la précédente n°217/2025 dans laquelle figurait une erreur d'écriture.***

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-5, L. 5211-17 et L. 2241- 1 ;
- Vu l'intérêt communautaire adopté le 28 mars 2018, intégrant la maîtrise foncière et la gestion des zones d'activités économiques ;

**Délibération n°217A/2025**

- Vu le projet d'implantation de la société ITO33, projet situé au sein de la Zone d'activités Nord de Charny-Orée-de-Puisaye ;
- Vu la réunion du 13 novembre 2025 tenue entre la Communauté de communes et la commune de Charny-Orée-de-Puisaye ;
- Vu le courriel de Mme la Maire de Charny-Orée-de-Puisaye en date du 18 novembre 2025, actant la proposition de cession au bénéfice de la Communauté de communes ;
- Considérant que la parcelle cadastrée ZC184, située dans le périmètre de la zone d'activités Nord de Charny-Orée-de-Puisaye, appartient à ladite commune ;
- Considérant que, pour permettre la réalisation du projet ITO33, la commune a proposé la cession d'une superficie de 4 000 m<sup>2</sup> à la Communauté de communes pour 1 euro symbolique non versé, avec prise en charge par l'acquéreur des frais de bornage nécessaires à la division de la parcelle ainsi que des frais notariés liés à l'acte de cession ;
- Considérant que l'acquisition de ce terrain par la Communauté de communes est indispensable pour sécuriser la maîtrise foncière de la parcelle destinée au projet ITO33, garantir la cohérence de l'aménagement de la Zone d'activités Nord relevant de la compétence économique communautaire et permettre la poursuite du processus d'implantation,
- Considérant l'avis favorable émis par la commission développement économique réunie en séance le 18 novembre 2025 ;
- Après avoir entendu l'exposé et sur proposition du Président ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (65 voix pour) :**

- **Approuve l'acquisition par la Communauté de communes de Puisaye-Forterre d'une partie de la parcelle ZC184, d'une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>, auprès de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye, pour un montant de 1 euro symbolique non versé. ;**
- **Accepte que la Communauté de communes prenne en charge les frais de bornage nécessaires à la division de la parcelle ainsi que l'ensemble des frais notariés et de rédaction d'acte.**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget ;**
- **Autorise le Président à signer l'ensemble des documents et actes nécessaires à la réalisation de cette acquisition, ainsi qu'à la poursuite du projet porté par la société ITO33.**
- **Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

